

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 081-200034049-20240625-DPDB2024\_31-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT - Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

## DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION N°2024-31 DU MARDI 25 JUIN 2024

**Présents:** MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

Excusés: Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL.

Objet de la décision : France Services : Recrutement CDD saisonnier

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement saisonnier d'activité**, conformément aux dispositions de l'article L332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Au vu du surcroît d'activité du service « France Services» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet pour 6 mois du 01 août 2024 au 31 janvier 2025 :

. un poste d'Adjoint administratif – grade d'Adjoint administratif C1

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

<u>Le Président,</u> Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn